



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Brooke.Monette@forces.gc.ca

Proposal To: National Defence Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à : Défense nationale Canada

Ce document est par le présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Amendment No. – No modif. 01	Page 1 of/de 3
Date : 21 juin 2023	
Title/Titre Abri anti-radiofréquences qui comprend une carte E/S, des lampes sans EMI, un système de ventilation et un manuel d'utilisation.	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à brooke.monette@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone	FAX No – N° de fax
Destination See Herein – Voir ci-inclus	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Solicitation No – No de l'invitation : W8474-248421
Solicitation Closes – L'invitation prend fin At – à : 14:00 EDT On - le : 10 juillet 2023

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

Modification 01

La modification 01 de la DDP W8474-248421 vise à :

1. Mettre à jour la DDP comme suit;
2. Faciliter la première série de questions et de réponses.

1- À la PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, sous-section 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires, CTO 1 Abri anti-radiofréquences:

Supprimer :

- j. Lorsque l'abri est emballé pour le transport, les boîtiers ne doivent pas dépasser un poids de 100 lb chacun.

Insérer :

- j. Lorsque l'abri est emballé pour le transport, les boîtiers ne doivent pas dépasser un poids de 125 lb chacun.

2- À L'ANNEXE « A » BESOIN, sous-section 4.1.1.1 Spécifications de l'abri anti-radiofréquences:

Supprimer :

- j. Lorsque l'abri est emballé pour le transport, les boîtiers ne doivent pas dépasser un poids de 100 lb chacun.

Insérer :

- j. Lorsque l'abri est emballé pour le transport, les boîtiers ne doivent pas dépasser un poids de 125 lb chacun.

3- À la PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, sous-section 6.4.1 Période du contrat :

Supprimer :

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 15 septembre 2023 inclusivement.

Insérer :

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 13 octobre 2023 inclusivement.

4- À la PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, sous-section 6.4.2 Date de Livraison:**Supprimer :**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 août 2023.

Insérer :

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 3 octobre 2023.

Q1

Dans la demande de proposition (DP), à la PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, sous-section 4.1.1.1. Critères techniques obligatoires, CTO 1 i) et j) à l'ANNEXE A – EXIGENCES, sous-section 4.1.1.1 spécifications de l'abri anti-radiofréquences i) et j), il est mentionné que :

« L'abri anti-radiofréquence doit :

- i. comprendre des boîtiers de transport conformes aux normes STANAG 4280 et DEF-STAN 81-41 pour l'usage militaire;
- j. Lorsque l'abri est emballé pour le transport, les boîtiers ne doivent pas dépasser un poids de 100 lb chacun. »

Pour le poids des boîtiers individuels, le Canada accepterait-il des boîtiers qui pèsent 125 lb lorsque l'abri est emballé?

R1

Oui. Veuillez consulter les modifications apportées à la DDP aux points 1 et 2 ci-dessus.

Q2

Dans la DP, à la PARTIE 6, section 6.4, Durée du contrat, sous-section 6.4.2, il est mentionné ce qui suit :

« Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 août 2023. »

Le Canada accepterait-il de prolonger la date de livraison au 30 septembre 2023?

R2

Oui. Veuillez consulter les modifications apportées à la DDP au point 4 ci-dessus.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES